



Tremblay-les-Villages

7, rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☐ 02.37.65.28.18.
☐ 02.37.65.30.66.

mairie.tremblay.les.villages@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 août 2014 et le 29 août 2014 : ordre du jour modificatif, par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Jean-Luc SORAND, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Ariel ALLARD, Grégory MAIN, Thibault PELLETIER, Frédéric SEVIN (arrive a 20h15), Catherine BAZIN, Virginie BOUCHARD, Marie-France CABARET, Nathalie DAVIAU, Françoise LEREAU, Mylène MILON, Jean-Claude MORIN, Marc RAVANEL, Agnès SESCHEBOEUF.

Était absent en ayant donné pouvoir :

Yves LAOUENNAN a donné pouvoir à Annabel DOS REIS

Secrétaire de séance : Virginie BOUCHARD

**ORDRE DU JOUR
du 04 septembre 2014
à 20H00**

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00.

Madame Virginie BOUCHARD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L2121-15 du CGCT).

Il n'a pas été fait de remarque sur le procès verbal du 3 juillet 2014, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu des avis de la Chambre Régionale des Comptes reçus le 12/07/14 et le 05/08/2014
- Compte administratif corrigé du Budget Principal 2013
- Compte administratif corrigé du budget annexe de l'assainissement 2013 et clôture pour le transfert de compétence à l'Agglo du Pays de Dreux
- Affectation des résultats du Budget Principal
- Taux de la fiscalité
- Budget Primitif du Budget Principal 2014



Tremblay-les-Villages

- Attributions des subventions aux associations
- Compte administratif corrigé du budget annexe de l'eau 2013
- Affectation des résultats du Budget annexe de l'eau
- Tarification de l'eau
- Budget Primitif du Budget Annexe de l'eau 2014
- Demandes de subventions pour réparations urgentes sur toitures des Églises :
 - Demande de subvention FDAIC 2014
 - Demande de réserve parlementaire
 - Demande de subvention DETR
- Convention Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec l'Agglomération du Pays de Dreux
- Adhésion Approllys
- Règlement intérieur du Plateau Omnisports
- Information Forum des Associations
- Divers : journée du patrimoine

Compte rendu des avis de la Chambre Régionale des Comptes reçus le 12/07/14 et le 05/08/2014

**QUESTIONNAIRE CRC
REPONSES
A l'avis n° 11 du 2 juillet 2014**

Budget principal

Différence de 125.994,66€ correspond :

- 1) 125.993,52€ du mandatement d'office 2013, pris en charge par la trésorerie et non inscrit dans les écritures de la commune. Ce montant de 125.993,52€ a été repris dans la comptabilité administrative le 30/07/2014 au compte 739113.
- 2) 1,14€ sur le bordereau comptable, il est inscrit 22,39€ alors qu'à l'écran et à l'édition sur le logiciel commune apparaît 21,25€. Le mandat n°526 a été repris pour le montant de 22,39€, sur la comptabilité administrative (corrigé le 30/07/2014) au compte 6332.

La différence de 83.483,19€ en Investissement et de 289.156,25€ en Fonctionnement constatée entre les comptes de gestion et administratifs 2013 provient des différences des années antérieures. La reprise des résultats au compte de gestion au Budget Primitif 2014 corrige ces différences.



Tremblay-les-Villages

Budget annexe « eau »

Différence de 68,16€ se décomposant comme suit :

- 1) 2,80€ à l'article 7011
- 2) 22,03€ à l'article 701241
- 3) 43,33€ à l'article 701241

Modifications sur le bordereau de retour de la trésorerie, sur des annulations de titres, non effectuées dans les écritures de la commune. Ces montants ont été repris dans la comptabilité administrative le 30/07/2014 sur les comptes concernés.

L'avis constate une différence de 15.279,89€ en investissement et 68.107,15€ en fonctionnement.

En Investissement, le résultat du compte de gestion est un excédent de 16.039,99€ et le résultat du compte administratif est un déficit de - 760,10€. La différence est de 16.800,09€ (16.039,99€ + 760,10€ = 16.800,09€), et non la différence constatée dans l'avis de 15.279,89€ (16.039,99€ - 760,10€ = 15.279,89€) Ces différences proviennent des années antérieures. La reprise des résultats du Compte de Gestion au BP 2014 corrige ces différences.

Budget annexe « assainissement »

L'avis constatait une différence de 108.181,21€ au compte 70 sur la base d'un compte administratif de travail. Le compte administratif définitif transmis, montre qu'il n'y a pas de différence (voir délibération).

L'avis constate une différence de 1.000,73€ en Investissement et de 73.394,58€ en Fonctionnement. Compte tenu du compte administratif définitif transmis la différence est de 34.786,63€ en Fonctionnement (Excédent de 227.133,21€ au compte de gestion et excédent de 192.346,58€ au compte administratif). Ces différences proviennent des années antérieures.

La reprise des résultats du compte de gestion, dans le cadre du transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, corrige ces différences.

QUESTIONNAIRE CRC REPNSES A l'avis n° 21 du 5 août 2014

Un redressement pluriannuel

– La commune doit contraindre les dépenses de fonctionnement (masse salariale, charges de gestion...) et rechercher des marges de manœuvre par la fiscalité

- La CRC a préconisé des actions correctives pour l'établissement du BP 2014 (voir ci-après).
- Ces premières actions correctives ne permettent pas une résorption de la situation. La CRC montre que le budget principal de la commune présente un **besoin de financement de 1 416 618€** décomposé comme suit :
 - 285 648 € à financer en section de fonctionnement
 - 1 130 970 € à financer en section d'investissement
- Afin de combler le besoin de financement de l'année 2014, une hausse des taux de la fiscalité locale (part commune) de 86% de la part communale serait nécessaire pour atteindre 1,4 million de ressources supplémentaires.
- Consciente de la démesure d'une telle hausse, la CRC recommande donc une progression des taux de la fiscalité de la part communale de 30% par an sur 3 années.



Tremblay-les-Villages

– Des arbitrages en fonctionnement et en investissement sont proposés afin de redresser la situation puis, le cas échéant, d'améliorer les équilibres globaux. Les conclusions de la CRC ont été prises en compte pour évaluer l'atterrissage 2014.

– Pour l'investissement, ce travail devra être articulé avec une Programmation Pluriannuelle d'investissement (PPI) le cas échéant.

▪ Dans un 1er temps, seuls les coûts partis sont intégrés à la prospective afin d'évaluer le nombre d'années nécessaires au redressement

Les leviers actionnés sont :

– Intégration d'une cible de CA 2014 sur la base du BP 2014 corrigé

– Des hypothèses clefs contraignantes en dépenses par respect de l'avis de la CRC :

- Masse salariale : +1%
- Autres dépenses: poursuite d'une progression à +1%
- Pas d'augmentation de la participation au SIVOM
- Dépenses d'investissement: coûts partis (1,4 millions d'euros échelonnés sur 6 années)
- Aucun projet d'investissement nouveau

– Des hypothèses en recettes alignées sur les recommandations de la CRC:

- Hausse de la fiscalité de 30% par an pendant 3 années
- Recettes fiscales: +0,9% de revalorisation de l'assiette, +2,5% de progression physique des bases
- Baisse de la DGF de 30% entre 2015 et 2017, puis 0 volume
- Modalités de progression du FPIC (possibilité de suppression de la recette à compter de 2015)
- Pas de modification de la tarification
- Recours à un emprunt d'apurement en 2015
- Subventions d'investissement non intégrées (seule valorisation du FCTVA et de la TLE)

Budget principal

Chapitre 011 : 300.000€ au lieu de 295.00€ afin de couvrir les dépenses déjà engagées et restant à payer.

65 : il a été rajouté des créances en non valeur pour un montant de 9715,41€ et des créances éteintes pour 6724,31€, ce qui justifie la somme supérieur à la préconisation de la CRC de 640 676€

73 : Au vu des dépenses engagées sur les exercices antérieurs, il a été décidé d'augmenter le taux de la fiscalité à 50% en 2014, puis 30% en 2015, puis 6% en 2016 pour couvrir le déficit du Budget principal.

013 : plusieurs arrêts maladie sont enregistrés à ce jour et nous allons percevoir les remboursements, à ce jour nous enregistrons en recette un montant de 4.039,55€

23 : report de marchés publics d'investissement.

13 : recette investissement : annulation d'une subvention relative au marché annulé d'un montant de 2.102€
Ce qui nous permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

En section d'investissement nous avons diminué le montant (par report de certains investissements) à 1.037.188€ au lieu de 1.252.127€.



Tremblay-les-Villages

Budget annexe de l'eau :

Chapitre 011 : 130.000€ au lieu de 110.500€ au vu des dépenses engagées et restant à payer.
Chapitre 012 : baisse des remboursements des contributions du budget principal au budget annexe.
Chapitre 070 : produits des services
 $120\,000\text{ m}^3 \times 1,38 \text{ (}(0,95+38\%) \times 1,055) = 165\,846$
+ AESN 47 880 € + FSIREP 9072 € + l'abonnement 26 200€ (1048 x 25€)
ce qui génère un total TTC de 249 000 €

Madame le Maire informe qu'une demande de subvention exceptionnelle va être faite par le Préfet d'Eure et Loir auprès du Ministère de l'intérieur, nous espérons que cela aboutisse.

En janvier 2015, la chambre Régionale des Comptes effectuera un contrôle de gestion sur les BP et les CA de la commune et du Budget annexe de l'eau. Ainsi qu'un contrôle juridictionnel sur l'état de la trésorerie de la commune.

Délibération 2014.09.01

Annule et remplace la délibération du 24 avril 2014

Compte Administratif Corrigé Principal 2013 :

Dépense d'investissement 942 037,86 €	Recette d'investissement 1 112 672,17 €
Excédent d'investissement + 170 634,31 €	
Dépense de fonctionnement 1 650 242,45 €	Recette de fonctionnement 1 550 433,15 €
Déficit de fonctionnement – 99 809,30 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif corrigé Principal 2013 de la commune de Tremblay les Villages.

Budget annexe assainissement

CA Voté juin 2014

Dépense d'investissement 104 903,04 €	Recette d'investissement 285 903,90 €
Excédent d'investissement +181 000,86 €	

CA corrigé avis CRC

Dépense d'investissement 104 903,04 €	Recette d'investissement 285 903,90 €
Excédent d'investissement +181 000,86 €	

CA Voté juin 2014

Dépense de fonctionnement 180 563,89 €	Recette de fonctionnement 289 504,67 €
Excédent de fonctionnement + 108 940,78 €	



Tremblay-les-Villages

CA corrigé avis CRC

Dépense de fonctionnement 180 563,89 €	Recette de fonctionnement 289 504,67 €
Excédent de fonctionnement + 108 940,78 €	

Résultats votés en juin 2014 :

Section de Fonctionnement :	227.133,21€
Section d'Investissement :	212.703,69€

Résultats à reporter 2014 :

Section de Fonctionnement : excédent	227.133,21€
Section d'Investissement 1068	212.703,69€

Délibération 2014.09.02 :

Annule et remplace la Délibération du 11 juin 2014.

Compte administratif corrigé du budget annexe de l'assainissement 2013 et clôture pour le transfert de compétence à l'Agglo du Pays de Dreux

Par arrêté préfectoral en date du 3 avril 2013, la communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été créée à compter du 1^{er} janvier 2014.

A compter de cette même date, la compétence « assainissement des eaux usées » est transférée, des communes membres qui l'exerçaient à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. Par conséquent, le budget annexe « assainissement » de la commune n'a plus lieu d'exister.

Le compte administratif 2013 de ce budget annexe que le conseil vient d'adopter fait apparaître les résultats budgétaires suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement :	180.563,89€
Recettes de Fonctionnement :	289.504,67€
Résultat de la section de fonctionnement :	+ 108.940,78€

Section d'Investissement :

Dépenses Investissement :	104.903,04€
Recettes Investissement :	285.903,90€
Solde d'exécution de la section d'investissement :	+ 181.000,86€

Les résultats cumulés sont les suivants :

Section de Fonctionnement :	227.133,21€
Section d'Investissement :	212.703,69€

Par ailleurs, les sommes suivantes ont été inscrites en **restes à réaliser** au titre de l'exercice 2013 :

- En dépenses :

Travaux Assainissement Écublé :	392.802,00€ TTC
Maîtrise d'œuvre :	13.874,70€ TTC
soit un total de :	406.676,70€



Tremblay-les-Villages

En recettes :

AESN : Subvention :	98.201,00€
Avance :	65.467,00€
soit un total de :	163.668,00€

Ces restes à réaliser de 2013 sont transférés directement au budget annexe « assainissement » de la communauté d'agglomération du pays de Dreux.

En ce qui concerne les résultats budgétaires, il est proposé au Conseil de les transférer en totalité à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour lui permettre de financer les charges du service transféré. Ce transfert doit faire l'objet de délibérations concordantes de la commune et de la communauté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 3 avril 2013 portant, à effet du 1^{er} janvier 2014, création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, et approuvant ses statuts,

Vu la délibération du 11 juin 2014 approuvant le compte de gestion 2013 du budget annexe « assainissement » de la commune,

Vu la délibération du 11 juin 2014 approuvant le compte administratif 2013 du budget annexe « assainissement » de la commune,

Vu les résultats budgétaires 2013 du budget annexe « assainissement » de la commune,

Vu l'état des restes à réaliser 2013,

Considérant qu'en raison du transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » intervenu le 1^{er} janvier 2014, le budget annexe « assainissement » de la commune n'a plus lieu d'être,

Considérant que ce transfert de compétence emporte la mise à disposition à titre obligatoire des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de ce service, ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents, et notamment les emprunts mais aussi les subventions transférables ayant financé ces biens,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la clôture du budget annexe « assainissement » au 31 décembre 2013 par intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public,

DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA,

Sous réserve du reversement de la participation au budget principal des frais engagés pour le personnel et les frais annexes liés à ce budget non versé en 2012 et/ou 2013.

Sous réserve que les sommes non perçues sur les années antérieures soient reversées à la commune ou qu'il en soit tenu compte dans les transferts de charges.

DIT que les emprunts et subventions transférables ayant financé les biens utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert ainsi que les restes à réaliser 2013 sont transférés au budget annexe « assainissement » de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

DECIDE de transférer à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux les résultats de clôture du budget annexe « assainissement » réintégré au budget principal de la commune :

Résultats cumulés de fonctionnement : + 227.133,21€

Solde d'exécution de la section d'investissement : + 212.703,69€

Déduction à faire :

- suivant l'état des restes à recouvrer au 22/04/2014 d'un montant de 83.524,59€



Tremblay-les-Villages

- de la dette de l'assainissement envers la commune d'un montant de 32.909,58€ (titre 160 et 161 de 2010).
- des admissions en non-valeurs pour un montant de 19.656,04€ au compte 6541 et des créances éteintes pour un montant de 8.756,22€ soit un total de 28.412,26€

DIT que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectue via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 du budget principal pour un montant de + 227.133,21€

DIT que le transfert du solde positif d'exécution de la section d'investissement s'effectue via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 1068 du budget principal pour un montant de + 212.703,69€

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de ces résultats seront inscrits au budget primitif 2014 de la commune,

AUTORISE Monsieur le Trésorier à procéder aux opérations de clôture de ce budget (intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal) et aux opérations nécessaires au transfert des résultats budgétaires,

AUTORISE Madame le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition des biens et tout autre document relatif au transfert de compétence.

Budget principal

CA Voté avril 2014

Dépense d'investissement 1 351 629,03 €	Recette d'investissement 1 112 672,17 €
Déficit d'investissement - 238 956,90 €	

CA corrigé avis CRC

Dépense d'investissement 942 037,86 €	Recette d'investissement 1 112 672,17 €
Excédent d'investissement + 170 634,31 €	

CA Voté avril 2014

Dépense de fonctionnement 1 524 247,79 €	Recette de fonctionnement 2 441 254,30 €
Excédent de fonctionnement + 917 006,60 €	

CA corrigé avis CRC

Dépense de fonctionnement 1 650 242,45 €	Recette de fonctionnement 1 550 433,15 €
Déficit de fonctionnement - 99 809,30 €	

Résultats repris dans Budget Principal Avril 2014

- ligne 001 : 322 440,05 € en dépense d'investissement ;
- compte 1068 : 322 440,05 € en recette d'investissement.
- ligne 002 : 305 410,21 € en recette de fonctionnement



Tremblay-les-Villages

Résultats corrigés repris nouveau BP Principal suite avis CRC

- ligne 001 : 212 704 € en recette d'investissement ; (excédent de l'année investissement assainissement)
- compte 1068 : 627 850 € en recette d'investissement.(résultats cumulés des excédents antérieurs non repris)
- Ligne 002 : 227 133 € en recette de fonctionnement (excédent de fonctionnement assainissement)

Délibération 2014.09.03

Annule et remplace la délibération du 24 avril 2014.

Affectation de résultats corrigé 2013 Budget Principal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice 2013, l'affectation de résultats corrigés s'établit comme suit en tenant compte du transfert du budget annexe assainissement à l'agglomération du Pays de Dreux :

L'affectation des résultats du budget principal et du service assainissement :

Résultats cumulés au 31/12/13	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	627 850,26	-322440,05
Assainissement	227 133,21	212 703,69

Reprise de l'excédent de fonctionnement du service assainissement et transfert à la communauté d'agglomération de Dreux

Recette Fonctionnement	Ligne 002	227 133,21
Dépense Fonctionnement	Compte 678	227 133,21

Budget principal : Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 et reprise du résultat d'investissement

Dépense d'Investissement	Ligne 001	322440,05
Recette d'investissement	Compte 1068	627 850,26

Reprise du résultat d'investissement du service assainissement et transfert à l'agglomération

Recette d'investissement	Ligne 001	212 703,69
Dépense d'Investissement	Compte 1068	212 703,69

Il est proposé à l'assemblée de passer au vote de cette décision d'affectation de résultats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'affectation de résultat sur le budget principal de la commune 2014.



Tremblay-les-Villages

Fiscalités taux simulations :

SIMULATIONS RECETTES FISCALES COMMUNALES

Base d'imposition

	2013	2014	2015	2016
Habitation	1 877 000€	1 893 893€	1 910 938€	1 928 136€
Foncier bâti	2 268 000€	2 288 412€	2 309 008€	2 329 789€
Foncier non bâti	535 400€	540 219€	588 838€	594 138€

Hypothèses d'augmentation du taux de la fiscalité de la part communale :

Hypothèse 1	30 %	30 %	30 %
Hypothèse 2	50 %	30 %	6 %

Recette pour la commune selon les scénarios présentés ci-dessus :

	2013	2014	2015	2016
Hypothèse 1 :				
Taxe Habitation	11,9 % 223 363€	15,47 % 292 985€	20,11 % 380 862€	26,14 % 495 063€
Foncier Bâti	17,9% 405 972€	23,27% 532 251€	30,25 % 692 244€	39,33 % 900 032€
Foncier Non Bâti	24,9 % 133 315€	32 ,37 % 174 869€	42,08 % 247 783€	54,70 % 322 094€
TOTAL	762 650€	1 000 105€	1 320 889€	1 717 189€

Hypothese 2 :				
Taxe Habitation	11,9 % 223 363€	17,87 % 338 059€	23,20 % 443 338€	24,59 % 474 129€
Foncier Bâti	17,9 % 405 972€	25,8 5% 614 439€	4,90 % 805 844€	36,99 % 861 789€
Foncier Non Bâti	24,9 % 133 315€	37,35 % 201 772€	48,55 % 285 880€	51,46 % 305 743€
TOTAL	762 650€	1 154 270€	1 535 062€	1 641 661€

LA COMMISSION DES FINANCES A L'UNANIMITE PROPOSE DE RETENIR L'HYPOTHESE 2

L'hypothèse 1 préconisé par la CRC 30 %+30%+30 % :

La hausse des taux de la fiscalité **de la part communale** de 30 % par an jusqu'à redressement sur chacune des trois taxes des ménages implique les variations suivantes sur la contribution individuelle du foyer :

La contribution des ménages progresserait de 120% en 3 ans. Raison aussi pour laquelle la commission n'a par retenu cette hypothèse.



Tremblay-les-Villages

L'hypothèse 2 : « 50%/30%/6% » proposé par la commission des finances :

La hausse de fiscalité sur chacune des trois taxes ménages implique les variations suivantes sur la contribution individuelle du foyer :

- La contribution des ménages va progresser de 107% en 3 ans.

Uniquement sur la part communale.

Il est fait également rappel que la commune de Tremblay est sous la moyenne nationale et départementale concernant les 3 taux de fiscalités **de la part communale** : Taxe d'habitation, Taxe Foncier Bâti, Taxe Foncier Non Bâti.

Et il est important de préciser que l'assemblée délibérante de Tremblay-les-Villages ne vote que les taux de fiscalités **de la part communale** et non ceux du département ou de la région.

Monsieur Cyrille HEBERT demande que la réunion publique est lieu le plus vite car il se raconte un peu tout et n'importe quoi à l'extérieur.

Madame le Maire informe que la réunion publique aura lieu le 1er octobre à 20h00 à la salle des fêtes de Tremblay les Villages en présence du sous-préfet et du cabinet d'audit Calia.

Et nous ne souhaitons pas faire de réunion publique avant que le conseil municipal n'ai délibéré.

Les avis de la CRC sont consultables sur le site de la cours des comptes et sont à disposition des administrés en Mairie, ainsi que les documents du cabinet d'audit Calia.

Si certaines personnes sont mises en difficultés, la trésorerie sera à l'écoute des habitants de Tremblay-les-Villages qui pourraient demander un échelonnement de paiement.

Un bulletin spécial finances sera distribué.

Virginie BOUCHARD demande si on est dans l'obligation de voter les taux de fiscalités de la part communale aujourd'hui de 2014 à 2016 ?

Madame le Maire informe que ce jour nous ne votons que les taux de fiscalités de la part communale 2014. Mais que le redressement nous engage au moins pour 3 ans au vue du déficit constaté.

Délibération 2014.09.04 :

Annule et remplace la délibération du 24/04/2014

Taux de la fiscalité :

Les préconisations de la CRC sont exposées, la commission des finances a procédé également à plusieurs simulations sur différents scénarios pour rétablir les finances de la commune.

L'augmentation des taux de la fiscalité de 50% a été retenue pour le budget principal 2014 soit :

Taxe Habitation de 11,90% à 17,85%

Taxe Foncier Bâti de 17,90% à 26,85%

Taxe Foncier non bâti de 24,90% à 37,35%

Il est proposé à l'assemblée de passer au vote.



Tremblay-les-Villages

Madame le Maire demande si l'assemblée souhaite voter à bulletin secret.

L'assemblée décide de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve :

17 pour, 1 contre, 1 abstention,

les taux de fiscalité énoncé ci-dessus sur le budget principal de la commune 2014.

Budget Primitif du Budget Principal 2014

Les leviers actionnés sont :

– **Intégration d'une cible de CA 2014 sur la base du BP 2014 corrigé**

– **Des hypothèses clefs contraignantes en dépenses par respect de l'avis de la CRC:**

- Masse salariale : +1%
- Autres dépenses: poursuite d'une progression à +1%
- Dépenses d'investissement: coûts partis (1,4 millions d'euros)
- Pas d'augmentation de la participation au SIVOM

Il est proposé à l'assemblée de passer au vote du Budget Principal 2014

– **Des hypothèses réalistes en recettes :**

▪ **Hausse de la fiscalité échelonnée sur 3 ans de 50%, 30% puis 6%**

▪ Recettes fiscales: +0,9% de revalorisation de l'assiette, +2,5% de progression physique des bases

▪ Baisse de la DGF de 30% entre 2015 et 2017, puis 0 volume

▪ Modalités de progression du FPIC (possibilité de suppression de la recette à compter de 2015)

▪ Pas de modification de la tarification

▪ voir si **Recours à un emprunt d'apurement en 2015 si la CRC nous y autorise après avoir adopté les mesures de redressement.**

▪ Pas de Subvention d'investissement (seule valorisation du FCTVA et de la TLE)

Délibération 2014.09.05 :

Budget Primitif corrigé du Budget Principal 2014

Investissement	
Dépenses	Recettes
2.364.460,00	1.327.272,00
Soit un déséquilibre de -1.037.188,00	
Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
2.042.288,00	2.042.288,00

Il est proposé à l'assemblée de passer au vote du Budget Principal 2014



Tremblay-les-Villages

CA corrigé avis CRC

Dépense d'investissement 102 895,48 €	Recette d'investissement 132 612,65 €
Excédent d'investissement + 29 717,17€	

CA Voté avril 2014

Dépense de fonctionnement 240 042,79 €	Recette de fonctionnement 406 338,14 €
Excédent de fonctionnement + 166 295,35€	

CA corrigé avis CRC

Dépense de fonctionnement 240 042,79 €	Recette de fonctionnement 343 275,78 €
Excédent de fonctionnement +103 232,99 €	

Résultats repris Avril 2014

- ligne 001 : 16 039,99 € en recette d'investissement
- compte 1068 : 13 677,18 € en recette d'investissement
- ligne 002 : 220 725,32 € en recette de fonctionnement

Résultats corrigés avis CRC

- ligne 001 : 16 039,99 € en recette d'investissement
- compte 1068 : 13 677,18 € en recette d'investissement
- ligne 002 : 220 725 € en recette de fonctionnement

Délibération 2014.09.07 :

Annule et remplace la délibération du 24 avril 2014

Compte administratif corrigé du budget annexe de l'eau 2013

Dépense d'investissement 102 895,48 €	Recette d'investissement 132 612,65 €
Excédent d'investissement + 29 717,17 €	

Dépense de fonctionnement 240 042,79 €	Recette de fonctionnement 343 275,78 €
Excédent de fonctionnement + 103 232,99 €	

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif corrigé annexe de l'eau 2013.

Délibération 2014.09.08 :

Annule et remplace la délibération du 24/04/2014

Affectation de résultats corrigés du budget annexe de l'eau :



Tremblay-les-Villages

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice 2013, les résultats sont les suivants :

- ligne 001 : 16 039,99 € en recette d'investissement ;
- compte 1068 : 13 677,18 € en recette d'investissement ;
- ligne 002 : 220 725,32 € en recette de fonctionnement.

Il est proposé à l'assemblée de passer au vote de cette décision d'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, l'affectation de résultats corrigés sur le budget annexe de l'eau 2014.

La CRC recommande une augmentation du tarif du mètre cube de 38% par an jusqu'à résorption de l'équilibre budgétaire

Pour information :

Ligne 70 :

701241 : AESN(0,38) : $120.000m^3 \times 0,38€ = 45.600€ HT \times 5,5\% = 48.108€ TTC$

70128 Fsirep (0,072) pour $120.000m^3 \times 0,072€ = 8.640€ HT \times 5,5\% = 9115,20€ TTC$

7011 abonnement eau $25€ HT \times 5,5\% = 26.375 TTC$:

7011 Prix 2014 du M3 d'eau CRC (+38%) : $1,31€ HT \times 120.000m^3 = 157.200€ \times 5,5\% = 165.846€ TTC$

soit un général de 249.000€

Délibération 2014.09.09 :

Annule et remplace la délibération du 24/04/2014

Tarification de l'eau :

Abonnement eau : 25€ HT soit 26,38€ TTC annuel

Consommation eau le m3 : 1,31€ HT soit 1,38€ TTC

FSIREP le m3 : 0,072€ HT soit 0,076€ TTC

AESN redevance antipollution le m3 : 0,38€ HT soit 0,40€ TTC

Il est proposé à l'assemblée de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la tarification de l'eau sur le budget annexe de l'eau 2014.

Délibération 2014.09.10 :

Budget Primitif du Budget Annexe de l'eau 2014

Annule et remplace la délibération du 24 avril 2014

Budget Primitif corrigé du Budget Annexe de l'eau 2014

Investissement	
Dépenses	Recettes
171.394,44€	68.498,17€
Soit un déséquilibre de : - 102.896,27€	



Tremblay-les-Villages

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
477.725,00€	477.725,00€

Il est proposé à l'assemblée de passer au vote du Budget annexe de l'eau 2014

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget annexe de l'eau 2014

Délibération 2014.09.11 :

Demande de subvention d'équilibre à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir :

L'avis de la CRC relatif au contrôle budgétaire souligne trois sujets :

Les dépenses de fonctionnement 2014 ne peuvent être assumées dans leur intégralité

Un déficit de fonctionnement de 285 648€ sur le budget principal

L'impossibilité d'honorer le remboursement du capital de la dette

Un déficit d'investissement, constitué principalement de dépenses engagées et de services faits antérieurs.

Le déficit sur le budget principal est de 1 130 970€ (y compris le remboursement en capital de la dette).

Par ailleurs, le budget annexe de l'eau présente un déficit d'investissement de 100 377€.

Le déficit global pour la commune est de 1 516 994€.

Afin de résorber le déficit de fonctionnement et d'en permettre le retour à l'équilibre, nous consentons au respect des orientations préconisées par la CRC et à des efforts supplémentaires en terme de fiscalité :

Contrainte des dépenses de gestion à 1% d'augmentation annuelle jusqu'à résorption de la situation,

Contrainte des dépenses de masse salariale à 1% d'augmentation annuelle jusqu'à résorption de la situation,

Hausse conséquente de la fiscalité :

La CRC estime à 86% (part communale) la hausse nécessaire en 2014 pour couvrir le besoin de financement du fonctionnement. Elle juge néanmoins cette hausse très forte, et préconise de l'étaler sur 3 ans,

Sur ce point, nous avons choisi de voter **dès 2014 une augmentation des taux de 50%, puis 30% en 2015 et 6% en 2016.**

Pas d'emprunt en 2014 au vu des trois déséquilibres constatés : la CRC interdit le recours à l'emprunt tant que la commune n'a pas engagé le redressement.

Prise en compte des corrections effectuées par la CRC au BP 2014 (certaines lignes ont dû être ajustées au vu de la consommation des crédits à ce jour).

Démarches de renégociation des différents contrats de prestations, mais qui ne porteront leurs fruits qu'à compter de 2015.

Recherche d'optimisation des charges par la mutualisation (groupements d'achat par exemple).

Inscription au budget primitif 2014 de l'intégralité des marchés signés.



Tremblay-les-Villages

Reports des investissements non réalisés mais engagés juridiquement.

Malgré ces décisions qui résolvent l'essentiel du déficit de fonctionnement, il reste un **déficit d'investissement de 1 139 985€**.

Il est majoritairement composé de dépenses d'investissement déjà effectuées. La hausse de fiscalité préconisée par la CRC ne propose pas de solution immédiate à ces dépenses autre que de ne pas les honorer. Or, du fait du non-paiement des fournisseurs, la commune encourt des risques de contentieux et devra assumer les charges supplémentaires issues d'intérêts moratoires, de frais de justice et de dommages et intérêts.

Face à cette impasse, nous souhaitons effectuer un emprunt d'apurement en 2015 pour honorer les paiements dus et propose d'échelonner ces investissements sur une durée plus longue sans encourir le risque de contentieux ni les intérêts moratoires.

Nous demandons à la CRC de tolérer cette mesure de redressement qui concerne uniquement l'investissement (pas d'emprunt pour le fonctionnement), tout en respectant un niveau d'endettement raisonnable au vu de l'augmentation de la fiscalité. La réalisation de cet emprunt n'est toutefois pas garantie : elle dépend de notre succès à trouver un organisme prêteur.

Figure : Soldes intermédiaires de gestion (en flux réels) après engagement des mesures de redressement montrant les trois déficits réels (hors mouvements d'ordre) à traiter : CAF, autofinancement net, besoin de financement d'investissement.

Prospective du budget principal (hausse de la fiscalité 50% en 2014, 30% en 2015, 6% en 2016).

En euros	2012	2013	2014 estimé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de Fonctionnement	1 734 223	1 507 458	1 815 098	2 164 610	2 289 898	2 320 639	2 368 821	2 419 091	2 480 768
Dépenses réelles de Fonctionnement	1 261 081	1 533 075	1 648 907	1 481 466	1 470 881	1 483 105	1 495 591	1 508 282	1 521 185
Résultat courant	473 142	-25 618	166 191	683 144	819 018	837 535	873 231	910 809	959 583
Résultat financier	-51 498	-72 657	-75 291	-65 429	-115 186	-98 523	-83 438	-68 499	-53 459
Résultat exceptionnel	98 170	-1 533	-234 033	0	0	0	0	0	0
Capacité d'Autofinancement	519 813	-99 808	-143 133	617 715	703 832	739 012	789 793	842 309	906 124
Remboursement du capital	132 740	200 449	221 322	220 798	441 038	390 693	382 832	388 543	388 488
Autofinancement net	387 074	-300 257	-364 455	396 917	262 794	348 319	406 961	453 766	517 636
Recettes réelles d'Investissement	251 155	198 874	363 634	144 819	248 123	313 451	54 122	55 204	56 308
Dépenses réelles d'Investissement	915 229	741 589	2 002 183	2 003 004	0	0	0	0	0
Emprunt nouveau	740 983	504 207	0	1 461 267	0	0	0	0	0
Besoin de financement	-277 001	-842 972	-2 003 004	-1 461 267	510 917	661 770	461 082	508 970	573 944
Encours de dette au 31/12	1 668 310	1 959 353	1 738 031	2 978 501	2 537 463	2 146 770	1 763 938	1 375 395	986 907
Capacité de désendettement	3,2	Incapacité	Incapacité	4,8	3,6	2,9	2,2	1,6	1,1

Par ailleurs, le budget 2014 préconisé par la CRC intègre des reports d'exécution qui ne sont pas le reflet de la réalité de la trésorerie. Le niveau très faible de celle-ci implique une priorisation des dépenses (charges de personnel, contingents, remboursement de la dette) et un étalement de certains paiements sur 2015, le temps d'encaisser les excédents de fonctionnement 2015, provenant de la hausse de fiscalité et de la maîtrise des dépenses.

Au vu des efforts structurels évoqués précédemment et du besoin urgent de trésorerie pour honorer les dépenses réalisées, le Conseil Municipal, sollicite une subvention exceptionnelle permettant de compléter sur 2014 les efforts de retour à l'équilibre.

Demandes de subventions pour la réparation en urgence des toitures de nos églises :

Monsieur Jean-Luc SORAND, Adjoint aux travaux explique la nécessité de réparer en urgence la toiture de nos églises et de nos clochers.

Madame Virginie BOUCHARD informe qu'une des poutres transversales de l'église de Theuvy aurait besoin d'être réparée d'urgence car l'ensemble de l'édifice menace de s'écrouler.

Monsieur Jean-Luc SORAND informe qu'à ce jour au vu du budget et des finances de la commune on ne fera que la mise hors eau de nos églises.



Tremblay-les-Villages

Madame le Maire explique qu'il faudrait voir de quelles autres types d'aides nous pourrions bénéficier, notamment par le biais d'une association de sauvegarde du patrimoine avec des bénévoles comme il en existe dans certains villages pour réparer nos églises. Nous lançons un appel aux bénévoles.

Délibération 2014.09.12 :

Demande de subventions au titre du FDAIC 2014 pour la réparation en urgence, des toitures de nos églises :

Réalisation des travaux suivants : Réparation des toitures des églises et des clochers

Pour un montant de 15.529,80€ H.T. – soit 18.635,76€TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 2.329€, soit 15% du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 3^e trimestre 2014

Fin des travaux : 4^e trimestre 2014

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Département E&L - FDAIC :	2.329€ (15% de la dépense)
DETR	3.106€ (20% de la dépense)
Réserve parlementaire :	5.000€ (32% de la dépense)
Autofinancement :	5.094€ € (33% de la dépense)

Sous-total financements publics **10.435€ (67% de la dépense)**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter la subvention au titre du FDAIC 2014 pour les travaux des églises.

Délibération 2014.09.13 :

Demande de réserve parlementaire pour la réparation en urgence des toitures de nos églises :

Réalisation des travaux suivants : Réparation des toitures des églises et des clochers

Pour un montant de 15.529,80€ H.T. – soit 18.635,76€TTC

Il sollicite à cet effet une réserve parlementaire pour cette réalisation, pour un montant de 5.000€, soit 32% du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 3^e trimestre 2014

Fin des travaux : 4^e trimestre 2014

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Département E&L - FDAIC :	2.329€ (15% de la dépense)
DETR	3.106€ (20% de la dépense)
Réserve parlementaire :	5.000€ (32% de la dépense)
Autofinancement :	5.094€ € (33% de la dépense)
Sous-total financements publics	10.435€ (67% de la dépense)



Tremblay-les-Villages

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide de solliciter à l'unanimité, la réserve parlementaire, telle qu'exposée ci-dessus.

Délibération 2014.09.14 :

Demande de subvention au titre de la DETR pour la réparation en urgence des toitures de nos églises :
Réalisation des travaux suivants : Réparation des toitures des églises et des clochers
Pour un montant de 15.529,80€ H.T. – soit 18.635,76€TTC

Il sollicite à cet effet la DETR pour cette réalisation, pour un montant de 3.106€, soit 20% du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 3^e trimestre 2014

Fin des travaux : 4^e trimestre 2014

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Département E&L - FDAIC :	2.329€ (15% de la dépense)
DETR	3.106€ (20% de la dépense)
Réserve parlementaire :	5.000€ (32% de la dépense)
Autofinancement :	5.094€ € (33% de la dépense)

Sous-total financements publics **10.435€ (67% de la dépense)**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter la subvention au titre de la DETR, telle qu'exposée ci-dessus.

Convention Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec l'Agglomération du Pays de Dreux

Madame le Maire expose que pour signer la convention relative au Plan local d'Urbanisme avec l'Agglomération de Dreux, la commune doit saisir le Centre de Gestion Départemental (CTP28) pour avis sur la mise à disposition des services de l'agglomération auprès de la commune. Après réception de l'avis du CTP 28, Madame le Maire exposera au Conseil municipal la convention pour vote.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de saisir le CTP28 pour avis concernant la signature de la convention du PLU avec l'Agglomération de Dreux.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à saisir le CTP28, pour avis concernant la signature de la convention du PLU avec l'Agglomération de Dreux.

Pour information :

Convention de mise à disposition

Dans le cadre de son centre de ressources, l'Agglomération du Pays de Dreux propose une mise à disposition partielle du service urbanisme pour répondre aux besoins d'expertise en matière d'ingénierie d'urbanisme réglementaire, en particulier en terme de planification spatiale (élaboration, modification et révision des PLU).

Suite à la délibération du 3 juillet 2014, actant le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, Madame le Maire rappelle que cette mission sera réalisée avec l'assistance du centre de ressources de l'Agglomération du Pays de Dreux.



Tremblay-les-Villages

Afin d'encadrer les conditions de cette mise à disposition partielle de service, une convention doit être signée entre la commune et l'Agglomération du Pays de Dreux.

Le paragraphe IV de l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie à l'article D. 5211-16 du même code pour ce qui concerne les modalités du remboursement des frais de fonctionnement du service planification urbaine mis à disposition. Elles s'effectueront sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service multiplié par les unités de fonctionnement constatées.

A ce titre, la convention stipule notamment la méthode retenue pour la détermination du coût unitaire de fonctionnement et comprend une prévision d'utilisation du service mis à disposition exprimée en unités de fonctionnement. Le coût unitaire comprend les charges liées au fonctionnement du service et en particulier les charges de personnel, les fournitures, le coût de renouvellement des biens et les contrats de service rattachés à l'exclusion de toute autre dépense non liée au fonctionnement du service. Ce coût n'intègre pas les frais de fonctionnement quotidien du service et d'encadrement.

La mise à disposition partielle de service concerne deux agents affectés au service urbanisme et se fera à raison de 444 unités de fonctionnement au profit de la Commune pour les années 2014, 2015 et 2016.

La mise à disposition pour la réalisation de la prestation d'élaboration du PLU représente un coût de 20 000 euros.

Le conseil communautaire (en l'absence de CTP) de l'Agglomération du Pays de Dreux et le comité technique paritaire du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir ont émis un avis favorable à cette mise à disposition, respectivement,

L'exécution de la prestation se fera suivant un cahier des charges de l'organisation de la mission validé par la commune.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

Autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition partielle du service planification urbaine pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre du centre de ressources l'Agglomération du Pays de Dreux.

Autorise Madame Le maire a demander une subvention au titre du FDAIC et recherche de toutes autres subventions pour la prise en charge de la prestation de réalisation du PLU. La différence restant à la charge de la commune.

Délibération 2014.09.15 :

Adhésion Approllys

Alors que les collectivités doivent repenser leur mode de fonctionnement dans un contexte de raréfaction de leurs ressources et d'exigence légitime de nos concitoyens d'un usage toujours plus efficient des deniers publics, les départements du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loiret ont créé en 2014 la centrale d'achat territoriale APPROLYS sous forme de groupement d'intérêt public (GIP).

Ce projet de mutualisation montre la volonté commune de :

- Dégager des économies durables sans défavoriser l'économie locale,
- Atteindre un objectif de performance d'achat notamment par la définition de familles d'achat,
- Maintenir la qualité des achats malgré des budgets contraints,
- Proposer un service nouveau aux collectivités du territoire.

Après 8 mois de fonctionnement et devant les résultats positifs, les trois Départements proposent de réunir d'autres acteurs publics, parapublics, afin de mettre en œuvre ce dispositif de mutualisation de l'achat.



Tremblay-les-Villages

Les acteurs publics (communes, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics locaux et autres collectivités), parapublics et éventuels partenaires privés bénéficieront de prix avantageux et n'auront pas la charge des procédures de passation des marchés et accords-cadres. Ce dispositif permettra de gagner du temps, de sécuriser les achats et réduira les coûts directs et indirects des achats publics.

Chacun des membres de la centrale d'achat restera libre - pour la passation de chacun de ses marchés et accords-cadres, et appels à projet ou autres procédures de mise en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques - de recourir ou non à la centrale d'achat et sera seul compétent pour suivre l'exécution des marchés publics et accords-cadres passés par cette dernière.

APPROLYS est une centrale d'achat.

En conséquence, elle :

- passe des marchés pour ses besoins propres,
- passe des marchés publics destinés à ses membres,
- conclut des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses membres,
- passe des appels à projet destinés à ses membres ;
- passe des marchés subséquents destinés à ses membres ;
- conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve la convention constitutive du GIP,

Autorise Madame Le Maire à signer le courrier valant signature de la convention constitutive, Nomme le représentant titulaire Monsieur Jean-Luc SORAND et le suppléant de la commune de Tremblay-les-Villages et le suppléant Monsieur Grégory MAIN à l'Assemblée générale Approlys, Donne à Madame le Maire, au représentant titulaire Approlys et à son suppléant pouvoir de prendre toute décision, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords cadres, et appels à projet ou autres procédures de mise en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques, sur le fondement des articles L.2122-22 (pour les communes) du code général des collectivités territoriales pour permettre la signature des contrats passés par la centrale d'achat Approlys, **et accepte la cotisation annuelle de 50€.**

Délibération 2014.09.16 :

Mise en place d'un règlement intérieur du Plateau omnisports communiqué par courrier électronique à tous les membres du Conseil Municipal pour observation avant la séance.

Il est fait lecture du règlement intérieur du Plateau omnisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la mise en place du règlement intérieur du plateau omnisports.

Pour toute question, ou problème relatif à l'utilisation et l'application du plateau omnisports, merci de joindre la mairie de Tremblay les Villages au 02.37.65.28.18 pendant les heures ouvrables, ou à défaut, monsieur Arnaud LEHERICHER, chargé des sports, au 06.86.93.69.21.



Tremblay-les-Villages

Information Forum des Associations présenté par Monsieur Arnaud LEHERICHER

Le forum des associations se tiendra le vendredi 5 septembre de 16h30 à 18h30 pour toutes inscriptions ou renseignements auprès de celles-ci. Une vingtaine d'associations ont répondu présentes pour le forum. De nouvelles associations comme le judo, l'aéromodélisme et le badminton ont vu le jour. Madame le Maire remercie les élus chargés de la communication pour le flyer qui a été élaboré durant l'été.

Le forum se tiendra au Groupe Scolaire devant le plateau de sport le 05 septembre de 16h30 à 18h30.

S'en suivra l'inauguration du plateau sportif en présence de nombreuses personnalités, la visite du plateau et d'un discours de Madame le Maire.

Nous nous retrouverons autour d'un verre de l'amitié. Les conseillers communaux et consultatifs sont invités à apporter un gâteau sucré ou salé (restrictions budgétaires obligent).

Les permanences organisées au plateau omnisports ont très bien fonctionné tout l'été.

Il y a eu des demandes d'ouverture 2 à 3 fois par semaine. L'association Famille Rurale proposera des activités sportives le mercredi soir. Il faut donc prendre contact avec cette association pour en bénéficier.

Une association de Badminton vient de se créer pour répondre aux demandes.

Monsieur Lehericher essaiera de proposer des activités pendant les vacances scolaires au titre de la commune.

- Journée du Patrimoine sur Tremblay-les-Villages, Écublé et Chêne-Chenu,

Madame Virginie BOUCHARD informe que les 3 églises seront ouvertes le dimanche 21 septembre pour la journée du patrimoine l'après-midi.

Les élus de chaque commune devront organiser les permanences pour les visites des églises.

Il serait fortement souhaitable que le nettoyage de celles-ci soit fait avant leur ouverture.

Madame AUDEBRAND (DRAC ORLEANS) est prête à venir nous aider pour faire un tri de tout ce qui l'y a dans les églises.

Madame le Maire demande si des bénévoles ne pourraient pas s'occuper du ménage avant la journée du patrimoine et du rangement ?

- Information donnée par le Docteur Morin :

Monsieur Morin informe qu'il a rencontré un Docteur Généraliste qui souhaite s'installer dans le secteur. Il lui a fait visiter son cabinet et nos villages. Il lui a proposé des facilités financières du cabinet afin qu'elle puisse faire sa patientelle.

Elle réfléchit et doit donner sa réponse, sachant qu'elle visite d'autres secteurs.

- Divers :

Il est demandé si il y aura ramassage des encombrants ?

Le Syrom a cessé le ramassage des encombrants depuis 1 à 2 ans, pour coût financier trop important.

Éclairage public sera remis en marche dès le 8 septembre. Il avait été éteint pour réaliser des économies durant l'été.



Tremblay-les-Villages

Il est demandé de revoir avec Monsieur CHAMARD concernant les micro coupures répétitives sur la commune de Tremblay.

Qu'en est-il des taux de nitrates ?

Monsieur Jean-Luc SORAND explique qu'il y a des trop pleins de bouchés à Theuivy au niveau du poste et donc se déverse dans la vallée. L'agglomération du pays de Dreux doit venir faire le contrôle. Et que le nécessaire va être fait.

Le Sipep a refait une analyse et le niveau de nitrate est redescendu en dessous de niveau de 50mg.

Il est demandé de relancer l'entreprise Musci pour le déplacement des boites à lettre qui n'a toujours pas été fait malgré la demande faite en avril 2014.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions ?

L'assemblée n'a plus d'autres questions.

Madame le Maire lève la séance à 23h45

Christelle MINARD	Arnaud LEHERICHER	Nathalie DAVIAU	Grégory MAIN	Annabel DOS REIS
Yves LAOUENNAN	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD	Jean-Luc SORAND
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER	Mylène MILON	Frédéric SEVIN	Agnès SESCHEBOEUF
Marc RAVANEL	Françoise LEREAU	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE	